

**Neuvième Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des noms géographiques**

New York, 21 au 30 août 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays
et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des
noms géographiques depuis la huitième Conférence**

**Rapport sur la contribution de l'Institut géographique national de
Belgique (I.G.N.-B.) à la normalisation des noms géographiques**

Présenté par la Belgique**

* E/CONF.98/1.

** Préparé par Kathleen Van Doren, Géographe, Directeur de la formation, Institut Géographique National, Abbaye de la Cambre, Belgique.

Rapport sur la contribution de l'Institut géographique national de Belgique (I.G.N.-B.) à la normalisation des noms géographiques

L'Institut géographique national de Belgique¹ (I.G.N.-B.) est un organisme d'intérêt public fédéral dont la principale mission est de récolter l'information topogéographique de l'ensemble du territoire belge, en ce compris la toponymie.

Dans ses activités, produits et services, l'I.G.N.-B. promeut de différentes manières la normalisation des noms géographiques.

Collecte de la toponymie au niveau local et adoption de formes officielles ou recommandées

La collecte de l'information toponymique est menée à l'échelon local en collaboration avec les correspondants désignés par les autorités communales concernées.

Une enquête approfondie permet, i.a., de mettre au jour de nouveaux toponymes, des graphies différentes pour un même toponyme ou des contestations de formes.

Dans ces cas, étant donné que seule l'orthographe des noms des entités administratives est officielle², l'I.G.N.-B. prend l'avis d'une instance scientifique, la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie³.

Utilisation des endonymes

La Belgique⁴ comprend quatre Régions linguistiques :

- la Région de langue française ;
- la Région de langue néerlandaise ;
- la Région de langue allemande ;
- la Région bilingue français-néerlandais de Bruxelles-Capitale.

Chacune des 589 communes du Royaume appartient à l'une de ces Régions linguistiques. Cependant certaines communes bénéficient d'un statut spécial en vertu duquel des facilités sont accordées à leurs habitants.

¹ Institut géographique national
Abbaye de la Cambre, 13
BE – 1000 BRUXELLES
Tél. : + 32 2 629 82 11
<http://www.ign.be>

² *Constitution coordonnée le 17 février 1994*, in *Moniteur belge* du 17 février 1994
Arrêté royal du 24 juin 1988 déterminant l'orthographe du nom des communes, in *Moniteur belge* du 6 juillet 1988
Arrêté royal du 12 septembre 2001 modifiant l'orthographe de la commune de Blégny en celle de Blegny, in *Moniteur belge* du 2 octobre 2001
Depuis le 1^{er} janvier 2002, par l'effet de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 13 juillet 2001, les Régions (flamande, wallonne, Bruxelles-Capitale) sont compétentes pour édicter la quasi-totalité des règles d'organisation de leurs institutions locales. Elles sont par conséquent habilitées à modifier l'orthographe du nom de celles-ci.
Par ailleurs, la dénomination des voies et places publiques est une prérogative du conseil communal, organe législatif à l'échelon local. Des recommandations et procédures spécifiques en la matière ont été mises en place dans chacune des trois communautés (flamande, française et germanophone) ainsi que pour la Région bilingue de Bruxelles-Capitale
<http://www.belgiumlex.be>

³ <http://www.toponymie-dialectologie.be>

⁴ <http://www.belgium.be>

Le législateur a doté les noms de certaines entités administratives d'une traduction dans l'une des langues nationales. Ainsi par exemple « Antwerpen », commune située dans la Région de langue néerlandaise a pour traduction officielle en français « Anvers », traduction qui peut être considérée comme un exonyme.

L'I.G.N. pour sa part respecte la (les) forme(s) en usage dans la Région linguistique dont relève le toponyme et ne reprend pour ses produits que les traductions officielles concernant :

- la Région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- les communes dotées d'un régime linguistique spécial

Site internet

Depuis janvier 2001, un chapitre entier est consacré à la toponymie sur le site Internet de l'I.G.N.-B. Y sont décrits le contexte institutionnel et linguistique belge, la méthode de collecte et de traitement de l'information, le contenu des données... La problématique de la normalisation des noms géographiques y est également abordée et un lien renvoie vers le site des Nations Unies.

Directives toponymiques pour la Belgique

Un projet de directives toponymiques pour la Belgique a été entrepris en collaboration avec la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie. Celui-ci a été mené pratiquement à terme pour les Régions de langue néerlandaise et française mais doit encore être travaillé pour la Région de langue allemande et la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Répertoire et base de données toponymiques

À l'occasion de l'achèvement de la première édition numérique de la carte topographique de Belgique à l'échelle de 1: 50 000 (1993 – 2001), l'I.G.N. a édité - en partenariat avec les Éditions Lannoo - un atlas topographique de Belgique⁵ à cette échelle.

Celui-ci comprend un index alphabétique des quelque 18 000 toponymes figurant sur les extraits de cartes de l'atlas.

Chaque nom est suivi du numéro de l'extrait et de deux chiffres permettant de le localiser. Ces chiffres renvoient aux coordonnées de la projection Lambert belge mentionnées à l'extérieur du cadre. Sur les extraits de cartes mêmes sont également renseignées des coordonnées géographiques (WGS 84).

Une base de données de tous les toponymes figurant sur la carte de base à l'échelle de 1: 10 000 est en cours de constitution.

Elle comprendra dans un premier temps (1^{er} semestre 2008) environ 200 000 toponymes avec les coordonnées de leurs écritures cartographiques.

Elle sera enrichie ultérieurement d'autres informations telles que leur code langue, leur prononciation, le statut de leur graphie (officielle, approuvée ou non) ; la date de leur création, de leur révision voire de leur suppression ; les coordonnées de l'objet topogéographique auxquelles ils se rapportent...

Les données toponymiques seront actualisées tous les six ans.

⁵ *Topografische Atlas België = Atlas topographique Belgique*. -1: 50 000. – Touring, IGN, Lannoo.- 2002

info : sales@ngi.be